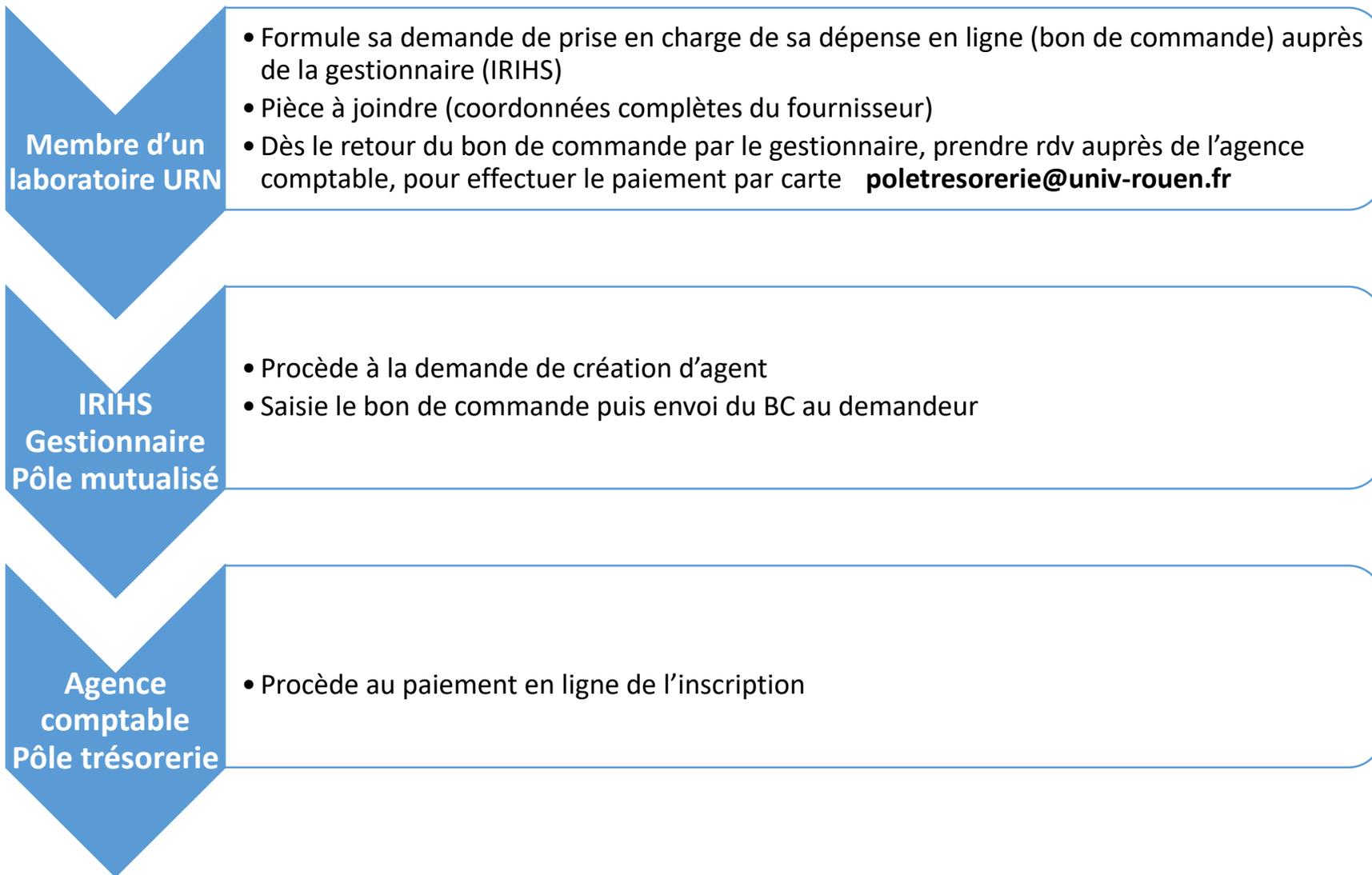


Demande de prise en charge financière d'une dépense en ligne (colloque, formation ou autre achat)



Les agents de l'URN ne doivent en aucun cas payer sur leurs propres deniers des dépenses pour le compte de l'URN (inscription à une manifestation, formation, ou autres achats), l'agent comptable ne pourra réglementairement pas rembourser l'agent